

Département
de la Moselle

Nombre de conseillers élus : 15

Arrondissement
de Thionville

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou
représentés : 12

Sous la présidence de Monsieur Jean SCHWENCK, maire.

Présents : MM. Jean SCHWENCK, R. SCHWENCK, HANDRICK, URBINSKI,
MULLER, MERSCH, LEIDIG
Mmes WOLSKI, BOCK, NEEF

Absent(es) excusé(es) : Mme ORTH, M. ANDRE
M. HERRMANN qui a donné procuration à M. HANDRICK
M. JUNGER qui a donné procuration à M. LEIDIG

54. Objet : Compte administratif principal 2011 (sous la présidence de M. R.SCHWENCK)

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2011 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	2 477 451.18 €	Recettes de fonctionnement	625 273.69 €
Dépenses d'investissement	1 035 908.11 €	Dépenses de fonctionnement	427 754.37 €
Reports N-1	120 942.00 €	Reports N-1	232 560.11 €
Excédent d'investissement	1 562 485.07 €	Excédent de fonctionnement	430 079.43€
Pour information : Restes à Réaliser Dépenses d'investissement	1 500 000.00 €		
Pour information : Restes à Réaliser Recettes d'investissement	591 574.11 €		

Délibérant sur cet excédent de fonctionnement de 430 079.43 €, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 430 079.43 € en section de fonctionnement Exercice 2012 (ligne 002).

Vote pour : 8

Abstention : 3 (MM. LEIDIG, MERSCH)

Vote contre :

55. Compte de gestion principal 2011

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion principal 2011, dressé par le percepteur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote pour : 9

Abstention : 3 (MM. LEIDIG, MERSCH)

Vote contre :

56. Compte administratif Service eau 2011 (sous la présidence de M. R.SCHWENCK)

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2011 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	10 927.33 €	Recettes d'exploitation	16 909.30 €
Dépenses d'investissement	10 772.12 €	Dépenses d'exploitation	12 032.34 €
Reports N-1	-3 973.33 €	Reports N-1	3 199.32 €
Déficit d'investissement	3 818.12€	Excédent d'exploitation	8 076.28€

Délibérant sur cet excédent d'exploitation de 8076.28 €, le conseil municipal décide de virer 3818.12 € à la section d'investissement (compte 1068) et d'affecter la somme de 4 258.16 € à section d'exploitation Exercice 2012 (ligne 002).

Vote pour : 11

Abstention :

Vote contre :

57. Compte de gestion Service Eau 2011

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion service Eau 2011, dressé par le percepteur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote pour : 9

Abstention : 3 (MM. LEIDIG, MERSCH)

Vote contre :

58. Compte administratif Service assainissement 2011 (sous la présidence de M. R.SCHWENCK)

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2011 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	21 216.78 €	Recettes d'exploitation	56 180.77 €
Dépenses d'investissement	25 226.32 €	Dépenses d'exploitation	44 010.61 €
Reports N-1	-13 123.02 €	Reports N-1	0 €
Déficit d'investissement	17 132.56€	Excédent d'exploitation	12 170.16 €

Délibérant sur cet excédent d'exploitation de 12 170.16 €, le conseil municipal décide de virer 12 170.16 € en section d'investissement (compte 1068).

Vote pour : 11

Abstention :

Vote contre :

59. Compte de gestion Service assainissement 2011

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion service assainissement 2011, dressé par le percepteur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote pour : 9

Abstention : 3 (MM. LEIDIG, MERSCH)

Vote contre :

60. Compte administratif Service Camping 2011 (sous la présidence de M. R.SCHWENCK)

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2011 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	0 €	Recettes d'exploitation	32693.38 €
Dépenses d'investissement	2934.38 €	Dépenses d'exploitation	18598.70 €
Reports N-1	0 €	Reports N-1	0 €
Déficit d'investissement	2934.38 €	Excédent d'exploitation	14 094.68 €

Délibérant sur cet excédent d'exploitation de 14 094.68 €, le conseil municipal décide de virer 2 934.38 € à la section d'investissement (compte 1068) et d'affecter la somme de 11 160.30 € à section d'exploitation Exercice 2012 (ligne 002).

Vote pour : 8

Abstention : 3 (MM. LEIDIG, MERSCH)

Vote contre :

61. Compte de gestion Service Camping 2011

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion service camping 2011, dressé par le percepteur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote pour : 9

Abstention : 3 (MM. LEIDIG, MERSCH)

Vote contre :

62. Budget primitif principal 2012.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à
 3 290 052.20 € en section d'investissement et à
 1 065 978.43 € en section de fonctionnement.

Vote pour : 9

Abstentions : 3 (MM. LEIDIG, MERSCH)

Vote contre :

63. Taux des taxes pour 2012.

	Taux 2011	Produits 2011	Bases 2012	Taux 2012	Produits 2012
TH	13.40 %	65 660 €	503 000	13.40 %	67 402 €
TFPB	13.27 %	138 937 €	1 073 000	13.27 %	142 387 €
TFPNB	50.27 %	8 697 €	18 200	50.27 %	9 149 €
CFE	17.41 %	96 608 €	553 000	17.41 %	96 277 €
Total		309 902 €			315 215 €

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

64. Budget primitif 2012 Service eau

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2012 du service eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

19 632.28 € en section d'investissement et à

21 644.16 € en section d'exploitation.

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

65. Budget primitif 2012 Service assainissement.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2012 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

46 159.56 € en section d'investissement et à

70 689.40 € en section d'exploitation.

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

66. Budget primitif 2012 Service Camping

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2012 du service camping ci dessous :

Recettes d'investissement	5 934.38 €	Recettes de fonctionnement	20 000 €
Dépenses d'investissement	5 934.38 €	Dépenses de fonctionnement	24 550 €
Report N-1		Report N-1	11 160.30

Vote pour : 10

Abstentions : 2 (M. LEIDIG)

Vote contre :

67. Proposition préfectorale de Dissolution du SIVU de l'IUT de l'agglomération thionvilloise

M. le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'approbation du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (S.D.C.I), M. le Préfet demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de dissolution du SIVU de l'IUT de l'agglomération thionvilloise.

Confirmant sa délibération du 17 août 2011, après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce contre la dissolution du SIVU de l'IUT de l'agglomération thionvilloise.

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

68. PACTE II Aménagement 2012-2014

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires pour la période 2012-2014, PACTE II Aménagement, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 79 495 € :

- autorise le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au PACTE II Aménagement 2012-2014 ;
- charge le Maire d'adresser avant le 1^{er} novembre 2013, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que le(les) dossier(s) complet(s) ;
- donne délégation au maire pour signer ladite convention.

La dotation de garantie sera affectée sur le(s) projet(s) suivant(s) :

Intitulé(s) du(des) projets	Montant des travaux en € HT	Montant de dotation garantie affectée en €	Montants des compléments d'enveloppe sollicités
Gendarmerie	2 269 653.19 €	79 495 €	<u>Complément cantonal :</u> 12 000€ <u>Complément départemental :</u> 108 505 €

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

69. Gendarmerie - Avenant aux marchés de travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant n°1 au marché suivant :

Lot N°4 : Menuiseries extérieures PVC :

- Moins-value de 9 560 € HT soit 11 433.76 €TTC (modification des châssis à 30 dB)
- Montant du marché modifié : 69 893.04 €TTC

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

70. Contrat d'assistance - conseil avec la DDT pour le suivi du contrat de délégation du service public de l'eau potable.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre des services de l'Etat (DDT) en vue d'assurer la mission d'assistance et conseil pour le suivi du contrat de délégation du service public de l'eau potable pour un montant annuel de 540 €HT annuel, sur la période 2011 à 2016 inclus.
- décide de passer un marché selon les dispositions de l'article 29 du Code des Marchés Publics
- autorise le Maire à signer le marché d'assistance conseil avec l'Etat.

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

71. Avenant au contrat de M. RENCK Fabrice – Rémunération et Temps partiel

Considérant la demande de M. RENCK pour travailler à temps partiel, le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise la maire à signer l'avenant N° 1 au contrat de travail de M. RENCK.

A compter du 01/05/2012, M. RENCK sera rémunéré sur la base du 10e échelon du grade d'ingénieur territorial, indice brut 750, indice majoré 619.

M. RENCK Fabrice sera autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel à raison de 60 % de la durée de service à temps plein.

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

72. Renouvellement de l'adhésion à la Mission Locale du Nord Mosellan pour 2012

Le maire rappelle au conseil municipal l'intérêt de la Mission Locale du Nord Mosellan (MLNM) dans le cadre de l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion à la MLNM pour 2012 et s'engage, à ce titre, à verser une subvention de 0.3965 € par habitant (soit 318€).

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

73. Institution de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures

Le conseil municipal

- DECIDE l'attribution de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :
 - Adjoint technique territoriaux 1ere classe
- FIXE les taux moyens de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures comme suit :

Grades concernés	Montant de référence annuel
Adjoint technique territoriaux 1ere classe	1143.37 €

Le crédit global est calculé sur la base du montant de référence annuel du cadre d'emplois ou grade multiplié par le nombre de bénéficiaires dans chaque cadre d'emplois ou grade.

Le maire procédera par arrêté aux attributions individuelles dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale déterminée comme suit :

-montant de référence x coefficient (0 à 3) x effectif du cadre d'emploi
dans la limite du plafond arrêté au coefficient 3.

L'attribution individuelle sera modulée en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions et sera versée en une fois, en juin, de chaque année.

L'indemnité ne pourra pas être allouée aux agents absents plus de trois mois dans l'année pour maladie, longue maladie, accident du travail, mise en disponibilité ou autre.

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

74. Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la future Gendarmerie

Dans le cadre du projet de réalisation de la future Gendarmerie, le Maire informe le Conseil Municipal, de la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- confirme la délibération du 6 novembre 2009 décidant la construction de la caserne de gendarmerie
- sollicite une subvention au titre de la DETR à hauteur de 150 000€

Vote pour : 12

Abstentions :

Vote contre :

NOM – PRÉNOMS	SIGNATURE
SCHWENCK Jean	
SCHWENCH Rémi	
HERRMANN Christophe	
HANDRICK Norbert	
WOLSKI Marie-Claude	
URBINSKI Georges	
MULLER Éric	
NEEF Nicole	
BOCK Marie-Andrée	
ANDRÉ Francis	
MERSCH Didier	
JUNGER Éric	
ORTH Bernadette	
LEIDIG Armand	